

Nanterre, le

08 NOV. 2023

---

Arrêté n° 2023-DAJA-70

### Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-41 du 7 juillet 2023 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

#### Direction de l'Insertion sociale et du retour à l'emploi

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Monsieur Hector Raffaud**, Directeur de l'Insertion Sociale et du Retour à l'Emploi, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, et de Monsieur Hector Raffaud, Directeur de l'Insertion Sociale et du Retour à l'Emploi, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

#### 1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

#### 2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

#### 3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, des contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

#### 4. Programme Départemental d'Insertion (PDI)

- actes relatifs à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions du Programme Départemental d'Insertion.

#### 5. Dispositif d'Accompagnement vers l'emploi

- actes relatifs au pilotage des dispositifs de retour à l'emploi, notamment l'accompagnement global dans le cadre de la convention partenariale Département – Pôle emploi.

#### 6. Prestations d'aide sociale légales et facultatives

- a) décisions individuelles d'attribution des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative ;
- b) décisions relatives aux recours gracieux en matière d'aides sociales légales et facultatives.

#### 7. Revenu de solidarité active

- a) toutes décisions relatives à l'allocation (ouverture du droit à l'allocation, montant, suspension, remise de dettes, recours administratifs préalables, créances...) ;
- b) contrats et actes relatifs aux mesures d'accompagnement sociales et socio-professionnelles définies par le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

#### 8. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

- a) décisions relatives au FSL, y compris les remises de dettes

Accusé de réception en préfecture 229200506-20231108-2023-DAJA-70-AI Date de télétransmission : 10/11/2023 Date de réception préfecture : 10/11/2023
---

b) contrats d'accompagnement social lié au logement.

9. Dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

- a) décisions individuelles relatives au dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV) ;
- b) contrats et conventions relatifs au dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

10. Droits d'accès au dossier social ou médico-social

- actes relatifs aux droits d'accès au dossier social ou médico-social par l'usager concernant les décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus des prestations sociales, médico-sociales et/ou d'insertion.

11. Contrôles et lutte contre la fraude

- actes relatifs aux contrôles de mise en œuvre et d'utilisation des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative relevant de la compétence du Département.

**2.1. Service Insertion**

Rubriques 1, 2, 3, 4 et 5

- **Madame Catherine Guillemin**, Cheffe du service Insertion.

**2.2. Service Dispositifs et prestations**

Dans l'attente du recrutement d'un chef de service, et dans la limite de leurs attributions :

**2.2.1. Unité RSA**

Rubriques 1, 2, 3, 7, 10 et 11

- **Monsieur Philippe Chineaux**, Chef de l'unité RSA.

**2.2.2. Unité Aides sociales**

Rubriques 1, 2, 3, 6, 8, 10 et 11

- **Madame Elsa Gratieux**, Cheffe de l'unité Aides sociales.

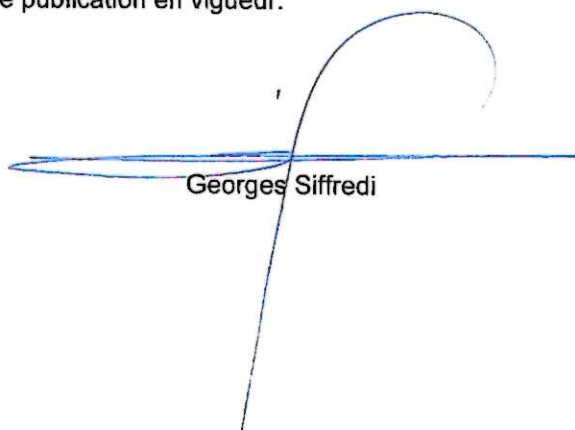
**2.3. Observatoire des violences faites aux femmes**

Rubriques 1, 2, 3 et 9

- **Madame Nassera Hamza**, Responsable de l'observatoire des violences faites aux femmes.

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20231108-2023-DAJA-70-AI  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.



Georges Siffredi

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.*

**Pour Ampliation**

**Nicolas Aurières**  
  
**Directeur des Affaires juridiques  
et de l'Assemblée**

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20231108-2023-DAJA-70-AI  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023